

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 9 décembre 2024

Objet : Vidéo-protection - Approbation du marché de travaux avec la société SCIE Loire – établissement CEGELEC Roanne

N° 2024-12-09/01

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 19

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur Didier PICARD, Adjoint au Maire délégué à l'information municipale, attractivités et relations avec les personnes âgées, précise que les dispositifs de vidéoprotection constituent une mesure classique de sécurité physique, mise en œuvre au sein d'un grand nombre de sites et de communes. Ils sont constitués généralement d'un ensemble de caméras qui transmettent, à travers un réseau support, des images à un centre de supervision où elles sont analysées ou stockées.

Un diagnostic de sûreté a été réalisé sur la commune par le référent sûreté en prévention technique de la malveillance du groupement de gendarmerie de la Loire en 2021. Il en est ressorti un certain nombre de recommandations et plus particulièrement il a été préconisé l'installation d'un système de vidéoprotection de voie publique composé de 10 points vidéo avec des images centralisées dans les locaux de la mairie.

Ainsi, en tenant compte de la physionomie générale de la commune et des attentes de la municipalité les objectifs en matière de vidéo protection ont été déterminés comme suit :

- 1 - entrée d'agglomération depuis Ambierle
- 2 - entrée d'agglomération depuis Mably
- 3 - entrée d'agglomération depuis Roanne
- 4 - entrée d'agglomération depuis le département de l'Allier
- 5 - mairie
- 6 - église
- 7 - pôle sportif
- 8 - collège
- 9 - écoles
- 10 - parkings

La consultation pour la mise en place de ce dispositif a été réalisée, conformément aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, sur le profil acheteur de la Commune (plate-forme des marchés publics du Département) et sur le bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP avis n°24-92529) le 6 août 2024.

Monsieur Didier PICARD précise que 6 entreprises ont répondu dans les délais, à savoir avant le 2 octobre 2024 et 5 candidats ont été rencontrés afin d'avoir des précisions sur leur offre. La commission d'examen des marchés s'est réunie les 7 et 21 novembre pour rendre un avis sur la base du rapport d'analyse des offres.

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1, L 2122-1, R. 2123-1 1° et R 2122-2 portant sur les procédures de passation des marchés publics,

Vu la délégation qui a été accordée au Maire en matière de passation des marchés, par une délibération N° 2023-06-09/01 du 9 juin 2023, portant sur les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT, il appartient à l'assemblée délibérante d'approuver ce marché de travaux.

Considérant les plis réceptionnés, les critères pour le jugement des offres (prix des prestations : 40% et qualité technique des prestations : 60%) et l'avis de la commission d'examen des marchés,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le marché de travaux, fourniture et installation d'un système de vidéo protection sur la commune de Renaison avec la société SCIE LOIRE – CEGELEC ROANNE, sise 56 quai du Canal à ROANNE (42300), pour un montant forfaitaire de 101 996.73 € HT (122 396, 08 €TTC)
- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.
- Dit que les dépenses seront prélevées sur le budget général –section d'investissement – opération 361 « Installation d'un système de vidéo protection ».

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 10 décembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241209-2024-12-09_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE